

Information aux élèves et parents – Vendredi 18 septembre 2020

La Covid-19 circule actuellement activement dans notre région.

Et nous savons qu'il s'agit d'une maladie virale très contagieuse dont la transmission se fait par les sécrétions respiratoires (gouttelettes et contact). Son incubation est de 5 à 6 jours en moyenne. Les personnes ayant la Covid-19 **sont contagieuses à partir de 48 heures avant le début de leurs symptômes jusqu'à 48 heures après la fin de ceux-ci.**

Les procédures à suivre en cas de suspicion de Covid-19 sont actuellement les suivantes :

Si un élève (votre enfant) est susceptible d'avoir la Covid -19 :

CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
		
L'élève est identifié comme un « contact à risque » de Covid-19¹	L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs²	L'élève est à l'école et présente des symptômes évocateurs²
<ul style="list-style-type: none">• Dès le signalement que doit faire la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;- suivre les recommandations de l'assurance maladie.• L'élève revient à l'école ou dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.	<ul style="list-style-type: none">• Dès le signalement par la famille, le directeur d'école ou le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.• L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).	<ul style="list-style-type: none">• Le directeur d'école ou le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte masqué.• Le directeur d'école ou le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant et rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none">- rester à domicile ;- éviter les contacts ;- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage.• L'élève revient à l'école si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre).

Les **mesures de prévention** mises en place au sein du collège avec le port du masque, nous permettent de limiter les risques de transmission.

Les risques de contamination au sein du collège sont donc limités, mais ce n'est pas le cas à l'extérieur. Il est donc important de rester vigilant sur les attitudes de chacun.

En effet, nous attirons votre attention sur le fait que dès la sortie du collège, les élèves (dans leur grande majorité) quittent leurs masques. Ils n'ont pas non plus leurs masques devant le portail, en attendant l'ouverture (ce qui est interdit – arrêté du 16 septembre 2020).

Pour la sécurité de tous, respectons ensemble les gestes barrières.